

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY**

Nombre de membres en  
exercice : .26

**Séance du 13 juin 2019**

Présents : 20  
Représentés : 01  
Absents : 05  
Votants : 21

Présents : A BOUILLAULT, C DESLANDES, J PERRIER, S DESLANDES, A CHAREYRE, MM CHEMIN S DESGUE, R PINSON, T ARMAND, M BAUGE, J BOUTELOUP, M BRETONNIER, R GAUCHER, S GAUTIER, C GONTIER, F HESLOUIS, MJ LEBASCLE, F LECHAPLAIN, A LEROY, Y LOYAUD

Représentés : JL HERBERT a donné procuration à F LECHAPLAIN  
Absents : JL DUDOIGT, M LAIR, S LEFRANCOIS et T LAURENCEAU

Absents excusés : S GASSION  
Secrétaire de séance : M BRETONNIER

Date de Convocation :  
05/06/2019

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une question à l'ordre du jour concernant un devis eaux pluviales au lieu-dit « Le Clos Saint Jean ». Le Conseil Municipal accepte

**I. Jury des assises : Tirage au Sort**

Il a été procédé au tirage au sort des jurés des assises

- N° 0587 GERARD Claude
- N° 0689 JEANNE Gilbert
- N° 0813 LEMONNIER Daniel

**II Chemin de la ransonnrière : autorisation de venntre et fixation du prix de vente**

Suite à la demande d'un riverain du chemin rural n°45 sis « La Ransonnrière » d'acheter ce dernier :

Le conseil municipal constate la désaffectation du chemin rural et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente du mètre carré à 0.80 euros par mètre carré, soit un prix total de 176.00 euros pour le chemin d'exploitation n°45. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet et précise que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

**III Vente parcelle ZI 162 à Fontenay : Remplacement de l'acte de servitude par un bornage au profit de la commune pour l'accès aux canalisations d'eau pluviale**

Suite à la demande d'un particulier d'acheter la parcelle cadastrée 189 ZI 162 d'une superficie de 4a60 sise « Le Bourg » sur la commune déléguée de Fontenay. Le conseil municipal avait délibéré en date du 26 avril 2019 pour fixer le prix de vente et de mettre en place une servitude de passage pour que la commune dispose d'un accès au bassin d'orage

Le Conseil Municipal décide d'annuler la servitude de passage pour l'accès au bassin d'orage et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;

**IV 2<sup>ème</sup> terrain de foot de Fontenay : Estimation en vue d'un échange avec la SAFER**

La commune ne dispose pas d'accès au bassin d'orage sis « Le Bourg » sur la commune déléguée de Fontenay

La parcelle ZI 109 appartenant à Monsieur Louis Turmel et à Madame Marie Turmel est située en bordure du bassin d'orage et est d'une superficie de 7826m<sup>2</sup>

Une estimation a été faite par les services du Domaine pour un prix de 2.20€ le m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZI 109 d'une superficie de 7826m<sup>2</sup> pour un prix de 2.20€ le m<sup>2</sup> soit un montant total de 17217.20€ (hors frais). Les frais sont à la charge de la Commune

## **V DEVIS**

### **- Accessibilité cimetière**

Suite à la réception de devis concernant l'aménagement du cimetière et notamment la mise en accessibilité de Romagny le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TPB du l'Oir d'un montant de 24816.25€ HT soit 29779.50€ TTC

### **- Transport scolaire : aménagement du point d'arrêt de la Gueudière**

Suite à la demande de famille, le point d'arrêt sis « La Gueudière » a été validé par le conseil départemental pour la rentrée 2019 sous réserve que l'aménagement soit fait.

L'aménagement est à la charge de la commune. L'Agence Technique a proposé un devis d'un montant de 5019€ HT.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas accepter cet aménagement

### **- Eaux pluviales « Le Clos Saint Jean »**

Suite à la réception de devis concernant la création d'un réseau eaux pluviales au lieu-dit « Le Clos Saint Jean » sur la commune déléguée de Romagny, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TPB du l'Oir d'un montant de 6687.00€ HT soit 8024.40€ TTC

### **- Indemnité de Gardiennage**

Le gardien des églises de Romagny et de Fontenay réside à l'extérieur de ROMAGNY FONTENAY, le conseil municipal accepte d'indemniser le préposé chargé du gardiennage des églises de chaque commune déléguée à hauteur de 120.97 € par église soit 241.94€ au total pour l'année 2019

### **- Construction de 4 maisons : mission de coordination SPS et mission de contrôle technique**

#### **➤ Mission de coordination SPS**

Suite à la réception de devis concernant la mission sécurité et protection de la santé pour la construction de quatre maisons sur la commune déléguée de Romagny le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Mesnil System' de CARENTAN d'un montant de 3350.00€ HT soit 4020.00 € TTC

#### **➤ Mission de contrôle technique**

Suite à la réception de devis concernant la mission de contrôle technique pour la construction de quatre maisons sur la commune déléguée de Romagny, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise SOCOTEC de CHERBOURG EN COTENTIN d'un montant de 3850.00€ HT soit 4620.00 € TTC

### **- Numérotation : achat de plaques et panneaux de rues**

Il faut 682 numéros et 105 panneaux de rues et poteaux.

L'Entreprise Girod propose des plaques en alu pour un montant de 11656€ HT.

La Poste propose des plaques en alu pour un montant de 9200€ HT et en email pour 9295€ HT.

Un devis à l'entreprise Poullain Nicolle va être demandé pour la pose des panneaux et des numéros.

## **VI Recrutement d'un agent d'entretien sur Fontenay en CDD suite à un départ en retraite**

Madame Delaunay Valérie est recrutée pour 8h/semaine. Il sera fait un CDD de 3 mois renouvelable une fois

## **VII Questions diverses**

- EMTT : La Commune accepte le paiement d'un montant de 1000€ TTC sur un total de 1616€ TTC pour la pose d'un nouveau revêtement de sol à la salle de ping pong.
- Halte du Tacot du Beuvron le 23 juin 2019
- Remerciement tour de la manche
- Remerciement les cœurs joyeux
- Remerciement Trail des cascades
- 75<sup>ème</sup> anniversaire à Fontenay le 22 juin 2019
- SAS Baugé : porte ouverte les 22 et 23 juin 2019
- Concours de pétanque le 29 juin 2019 à l'école
- Spectacle opéra de l'école le 18 juin 2019
- Fête de Fontenay le 16 juin 2019
- Prochain CM le 11 juillet 2019

Fait à Romagny Fontenay  
Le 6 novembre 2019  
Le Maire  
A BOUILLAUT